



LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Strasbourg, le 22.11.2016
JOIN(2016) 52 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

{SWD(2016) 380 final}

{SWD(2016) 381 final}

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	4
2. INTERETS STRATEGIQUES DE L'UE.....	5
3. UN PARTENARIAT POLITIQUE REPOSANT SUR DES PRIORITES SPECIFIQUES	8
3.1 Priorités de l'UE à l'égard des pays partenaires	8
3.1.1 Promouvoir des sociétés pacifiques et démocratiques, la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme pour tous	8
3.1.2 Favoriser une croissance durable et inclusive et des emplois décents pour tous.....	9
3.1.3 Saisir les possibilités offertes par la migration et la mobilité et relever ensemble les défis. 12	
3.1.4 Garantir le développement humain et la dignité.....	13
3.1.5 Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique.....	14
3.1.6 Alliance sur les défis communs	15
3.2. Adaptation des priorités de l'UE en fonction des régions	16
3.2.1 Afrique	16
a. La paix et la sécurité, la stabilité, la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme.....	17
b. Perspectives économiques mutuelles de développement durable	18
c. Gestion de la migration et de la mobilité.....	19
d. Développement humain.....	20
3.2.2 Caraïbes	21
a. La paix et la sécurité humaine, la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme.....	21
b. L'intégration régionale, la croissance inclusive et durable, les échanges commerciaux et la création d'emplois	22
c. Le développement humain	22
d. Le changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles	23
3.2.3 Pacifique.....	24
a. La bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes.....	24
b. Une croissance durable et inclusive	25
c. Le changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles	26
4. UN PARTENARIAT PLUS CIBLE ET FLEXIBLE	27
4.1 Enseignements.....	27
4.2 Un partenariat flexible reposant sur une forte approche régionale.....	28
4.2.1 Les options	28

4.2.2 L'option proposée	29
4.2.3 Portée au-delà des pays ACP.....	30
4.3 Un partenariat à plusieurs niveaux réunissant des parties prenantes multiples et basé sur des principes de coopération clés	30
4.3.1 Principes fondamentaux pour la coopération	30
4.3.2 Principes de subsidiarité et de complémentarité.....	30
4.3.3 Acteurs	30
4.4 Un partenariat qui produit de meilleurs résultats	31
4.4.1 Un partenariat diversifié.....	31
4.4.2 Modalités de mise en œuvre.....	31
4.5 Un partenariat soutenu par le cadre institutionnel approprié.....	32
4.6 Un partenariat soutenu par un cadre juridique	32
4.7 Les prochaines étapes.....	32

1. Introduction

L'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou en juin 2000¹, arrivera à expiration en février 2020. Les négociations entre les parties en vue d'examiner les dispositions qui régiront leurs relations par la suite doivent débuter en août 2018 au plus tard². L'expiration de l'accord de partenariat, ci-après l'«accord de partenariat de Cotonou» (APC), lequel couvre plus de 100 pays représentant une population totale d'environ 1,5 milliard de personnes, constitue une occasion stratégique de moderniser les relations entre l'UE et ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en tenant compte du nouveau contexte mondial et en axant le partenariat sur des intérêts et des objectifs communs et sur des responsabilités partagées.

La présente communication expose les idées à la base du partenariat politique avec les pays ACP et les grands axes sur lesquels il est proposé d'articuler celui-ci. Elle s'appuie sur le programme des Nations unies à l'horizon 2030³, internationalement reconnu, qui établit un ensemble universel d'objectifs communs, ainsi que sur la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE⁴, qui fournit des orientations stratégiques sur les ambitions et intérêts extérieurs de l'UE. La communication s'inscrit également dans le droit fil de la proposition de la Commission de revoir le consensus européen pour le développement⁵.

L'UE tend la main à ses partenaires, aux pays qui partagent ses valeurs et aux groupements régionaux en vue de poursuivre des objectifs communs. La Commission européenne et la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité souhaitent investir dans de véritables partenariats fondés sur le principe de responsabilité partagée. Il faut pour cela que les pays partenaires s'impliquent positivement et se fixent des ambitions similaires.

Les relations que l'UE entretient de longue date avec les pays ACP offrent un socle à partir duquel un partenariat politique renouvelé peut être construit. Les partenaires de part et d'autre devront entreprendre des changements importants pour adapter leurs futures relations au monde actuel et pour forger une puissante alliance en vue de réaliser les priorités essentielles. Compte tenu des priorités, du nouveau contexte et des enseignements tirés de la mise en œuvre de l'APC, une simple reconduction de ce dernier ne permettrait pas d'atteindre nos objectifs. La Commission et la haute représentante estiment qu'il sera nécessaire de transférer une grande partie du processus de décision et d'exécution aux niveaux régionaux. En outre, les futures relations devraient inclure les pays ACP et les régions voisines qui ne sont pas

¹ 2007/483/CE, JO L 317 du 15.12.2000.

² Article 95, paragraphe 4, de l'APC.

³ Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030, Nations unies A/RES/70/1.

⁴ Vision partagée, action commune: une Europe plus forte. Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, 28 juin 2016, <http://europa.eu/globalstrategy/fr/shared-vision-common-action-stronger-europe>.

⁵ Proposition pour un nouveau consensus européen sur le développement, communication C(2016) 740 final.

couvertes par l'APC, mais qui jouent un rôle de première importance dans la réalisation des objectifs de l'UE.

En préparation du processus devant conduire à la définition des relations UE-ACP pour l'après 2020, la Commission et la haute représentante ont lancé, en 2015, une réflexion au moyen d'une consultation publique⁶. Des discussions ont également eu lieu avec les principales parties intéressées et une évaluation portant sur les 15 premières années de mise en œuvre de l'APC a été publiée en juillet 2016⁷. Différentes options ont été envisagées pour les relations futures dans le cadre de l'analyse d'impact⁸ qui accompagne la présente communication. C'est sur ces travaux que se fonde la présente communication.

2. Intérêts stratégiques de l'UE

Le contexte mondial a fortement évolué depuis la conclusion de l'accord de partenariat de Cotonou en 2000, lui-même héritier de la convention de Lomé qui remonte à 1975. L'expiration de l'APC est l'occasion de faire évoluer le partenariat pour l'adapter aux défis qui se posent aujourd'hui dans un monde différent. Avant toute chose, la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE ouvre la voie à une action renforcée de l'UE dans le monde. Les objectifs de développement durable (ODD) du programme à l'horizon 2030 et le programme d'action d'Addis-Abeba⁹ ont donné le coup d'envoi à un programme de réformes universel, vaste et ambitieux.

Tout cela intervient dans un contexte caractérisé par la persistance de situations de fragilité et de vulnérabilité, par l'inégalité des progrès réalisés par les différents pays et au sein de ceux-ci et par l'évolution rapide des effets négatifs du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, qui menacent la stabilité sociale et économique dans diverses régions du monde. En particulier, de nombreux États ACP rencontrent des difficultés importantes, liées aux conflits, à la pauvreté, au chômage et au manque d'emplois décents, à la montée des inégalités, aux violations des droits de l'homme, à la corruption, aux effets négatifs du changement climatique, aux pressions exercées sur des ressources naturelles limitées et à la dégradation des écosystèmes, ainsi qu'à une intégration inégale dans l'économie mondiale. La concentration de la pauvreté extrême et chronique dans les États fragiles reste une réalité. Les crises structurelles et récurrentes restent à l'origine de situations d'urgence humanitaire majeure qui mettent à rude épreuve la résilience de pays entiers et de sociétés dans leur ensemble. De plus, dans de nombreux pays partenaires, la croissance démographique dépasse la croissance économique. Tous ces éléments constituent un frein à la croissance durable et inclusive et à la création d'emplois nécessaires pour offrir des perspectives positives et de réelles possibilités d'avenir, en particulier aux jeunes et aux plus vulnérables.

⁶ Le document de consultation conjoint JOIN(2015) 33 et ses résultats sont disponibles à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/europeaid/public-consultation-eu-acp-new-partnership_en

⁷ L'évaluation de l'accord de partenariat de Cotonou SWD(2016) 250 est disponible à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/europeaid/policies/european-development-policy/acp-eu-partnership-after-2020_en

⁸ Analyse d'impact, document de travail conjoint des services de la Commission JOIN(2016) 380.

⁹ http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf

Cet environnement difficile crée un terrain favorable à l'extrémisme, au terrorisme et à d'autres formes de criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, les trafics de drogue et d'armes à feu, et la cybercriminalité. Ces phénomènes ont des retombées négatives sur la sécurité et sur la prospérité économique de l'UE et de ses citoyens. Ils sont aussi l'une des causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements forcés. L'agenda européen en matière de migration¹⁰, la déclaration et le plan d'action de La Valette adoptés conjointement en novembre 2015¹¹, ainsi que la communication relative à l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers au titre de l'agenda européen en matière de migration¹² définissent un cadre clair.

L'évaluation de l'APC montre qu'il a contribué de manière significative à éradiquer la pauvreté, ainsi qu'à améliorer et à rendre plus équitable l'accès aux services de base. Le bilan est toutefois mitigé en ce qui concerne le respect de ses éléments essentiels (droits de l'homme, principes démocratiques et état de droit) par les partenaires ACP. En outre, aucune solution commune et convaincante n'a été apportée à des problèmes cruciaux comme la migration et la mobilité.

Dans le même temps, de nombreux pays ACP ont connu une forte croissance économique. La connectivité croissante, l'interdépendance, les progrès scientifiques et technologiques et l'intensification des échanges ont ouvert de nouvelles possibilités d'accroître la prospérité mondiale. De plus en plus d'économies ACP offrent des possibilités toujours plus nombreuses de retour sur investissement, y compris pour les entreprises européennes. Il ressort de l'évaluation de l'APC que ce dernier a permis de mieux intégrer les pays partenaires dans l'économie mondiale. Les flux commerciaux à destination et en provenance des pays ACP se sont intensifiés, le nombre de pays ACP membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a augmenté et le groupe ACP joue un rôle de plus en plus important dans les négociations internationales sur le commerce. La conclusion et la mise en œuvre d'accords de partenariat économique ont été des étapes importantes. Néanmoins, leur bilan actuel est peu satisfaisant du point de vue de la diversification de l'économie, de la création de valeur ajoutée et de la réduction de la dépendance à l'égard d'un petit nombre de produits, ainsi que de la répartition des bénéfices, ce qui conduit à une montée des inégalités.

Une autre réalité nouvelle s'est imposée, à savoir l'existence d'une dynamique régionale accrue et l'importance des organisations régionales et, dans le cas de l'Afrique, d'une organisation continentale, l'Union africaine. L'évaluation de l'APC révèle que ce dernier n'a pas réussi à faire face à ces importantes évolutions, dont il convient de tenir compte dans toute structure institutionnelle et tout processus décisionnel mis en place dans le cadre du partenariat à venir.

¹⁰ COM(2015) 240 final, disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/index_en.htm

¹¹ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2015/11/12-valletta-final-docs/>

¹² COM(2016) 385 final, disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160607/communication_external_aspects_eam_towards_new_migration_ompact_en.pdf

Enfin, les pays partenaires jouent un rôle toujours plus essentiel dans la réponse apportée aux défis mondiaux, qui, par définition, ne peuvent être relevés par la seule Union européenne. À cet égard, le changement climatique reste l'une des menaces les plus préoccupantes qui pèsent sur la réalisation du développement durable dans l'Union et dans le monde. L'émergence de nouvelles puissances, qui ne défendent pas toujours les mêmes valeurs et ne poursuivent pas toujours les mêmes objectifs, plaide également en faveur d'un redoublement des efforts visant à dégager un consensus avec les partenaires de l'UE sur les grandes questions d'intérêt mondial et pour faire progresser, ensemble, un agenda positif. Si l'UE veut favoriser un ordre multilatéral fondé sur des règles et l'influencer, il est essentiel de renforcer le dialogue et la coopération avec les pays ACP. Or, l'évaluation montre que le partenariat n'a pas suffisamment contribué à atteindre ces objectifs. Si l'on se penche sur les résultats, on constate un manque de réactivité et de réelle coopération entre partenaires dans les grands débats internationaux.

Ces enjeux et ces possibilités revêtent une telle importance à moyen terme qu'une action décisive en concertation avec les pays partenaires s'impose de toute urgence.

Il est dans l'intérêt de l'UE de rechercher un nouveau partenariat politique axé sur la construction d'États et de sociétés pacifiques, stables, bien gouvernés, prospères et résilients, à ses frontières et au-delà. Une société qui se caractérise par la démocratie, la confiance dans les institutions et un développement durable constitue le fondement d'un État résilient.

Il est également dans l'intérêt de l'UE de rechercher un nouveau partenariat politique qui participe à l'objectif d'un ordre multilatéral fondé sur des règles permettant de faire face aux défis mondiaux. Le succès des négociations relatives à l'accord de Paris sur le changement climatique¹³ a montré que nouer ce type d'alliances stratégiques influe positivement sur l'issue des négociations internationales.

Pour donner corps à ces intérêts, la stratégie de réponse de l'UE devrait se concentrer sur les priorités spécifiques suivantes, qui sont interdépendantes et se renforcent mutuellement:

Priorités spécifiques	
1	Promouvoir des sociétés pacifiques et démocratiques, la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme pour tous
2	Favoriser une croissance durable et inclusive et des emplois décents pour tous
3	Transformer la migration et la mobilité en perspectives et relever ensemble les défis
4	Promouvoir le développement humain et la dignité
5	Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique

¹³ Accord adopté à Paris en vertu de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, FCCC/CP/2015/L.9/rev.1.

6 Unir nos forces sur la scène mondiale dans les domaines d'intérêt commun

Les grands axes du futur partenariat sont exposés ci-après.

3. Un partenariat politique reposant sur des priorités spécifiques

Le nouveau partenariat politique devrait avant toute chose reposer sur des objectifs, des valeurs, des principes et des engagements arrêtés d'un commun accord. Ceux-ci devront ensuite être adaptés aux différentes régions, afin de tenir compte des spécificités de celles-ci. Il faudrait aussi activement rechercher les moyens de nouer le dialogue avec d'autres partenaires intéressés au-delà des pays ACP (voir la section 4.2.3).

3.1 Priorités de l'UE à l'égard des pays partenaires

3.1.1 Promouvoir des sociétés pacifiques et démocratiques, la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme pour tous

Le futur partenariat devrait reposer sur une volonté ferme et partagée de promouvoir et de respecter les principes démocratiques, l'état de droit, les droits de l'homme universels et les libertés fondamentales pour tous, sur le respect de la dignité humaine et des principes d'égalité et de solidarité, ainsi que sur la bonne gouvernance. En particulier, l'attention portée à l'égalité entre les femmes et les hommes, aux personnes les plus vulnérables et à la jeunesse devrait également inspirer les efforts communs en faveur de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme pour tous. Dans de nombreux pays partenaires, ces éléments sont déjà fermement ancrés ou en passe de l'être. Toutefois, les progrès sont insuffisants pour que les efforts en faveur du développement durable puissent faire sentir leurs effets.

L'UE encourage un ordre mondial fondé sur des règles afin de fournir des biens publics mondiaux et de contribuer à un monde pacifique et durable ayant comme principe clé le multilatéralisme et comme élément central les Nations unies. Le partenariat devrait dès lors être fondé sur le plein respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international, et jouer un rôle actif dans ce cadre.

Le partenariat devrait promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité, y compris la sécurité humaine et la résilience, conditions nécessaires au développement durable et à la prospérité. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et il n'y aura pas de paix durable sans développement et sans éradication de la pauvreté. La lutte contre la déstabilisation et ses causes profondes est également essentielle pour la sécurité et la prospérité de l'UE elle-même. Notre sécurité intérieure dépend de la paix par-delà les frontières de l'UE. À ce propos, le futur partenariat devrait intégrer la nécessité d'adopter une approche globale à l'égard des conflits et des crises, y compris en matière de prévention et de résolution de ceux-ci, qui prenne en considération à la fois les capacités militaires et civiles

(et leurs interactions). Il devrait tenir compte des dimensions multiples des conflits et intervenir à tous les stades de leur cycle, en étroite coopération avec les organisations continentales et régionales, ainsi qu'avec les Nations unies.

Le partenariat devrait se concentrer sur la concrétisation de l'état de droit, valeur fondamentale, condition nécessaire au développement durable, composante essentielle de la prévention des conflits et fondement d'une coopération fructueuse dans d'autres domaines présentant un intérêt pour l'UE. Pour donner corps à cette valeur, il faut s'engager clairement, notamment à promouvoir une justice efficace et indépendante pour les citoyens et les entreprises. Il faut également lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale, y compris en reconnaissant la complémentarité des rôles joués par les juridictions pénales nationales et la Cour pénale internationale pour parvenir à la justice et à la réconciliation. La lutte contre la corruption et la criminalité organisée est aussi essentielle pour garantir l'efficacité des institutions démocratiques, un climat favorable aux entreprises et une gestion durable des ressources naturelles, y compris des ressources minières.

Le partenariat devrait permettre d'entreprendre des actions communes pour répondre aux menaces de plus en plus mondialisées qui pèsent sur la sécurité tant de l'Europe que des pays partenaires, en particulier le terrorisme et l'extrémisme, ainsi que toutes les formes de criminalité organisée et de trafics illicites, notamment la traite des êtres humains et les trafics des espèces de faune et de flore sauvages, de drogues et de matières dangereuses. Il devrait aussi englober la promotion de la cybersécurité, la protection des infrastructures critiques ainsi que la sûreté du transport maritime et de l'aviation civile. Le partenariat devrait également renforcer l'engagement commun à combattre la prolifération des armes de destruction massive, y compris par le contrôle des biens à double usage, et à lutter contre la fabrication, le transfert et la circulation illicites, l'accumulation excessive et la prolifération incontrôlée d'armes légères et de petit calibre.

Le partenariat devrait favoriser une action efficace à tous les niveaux (local, national, régional, continental et international) et veiller à ce qu'un dialogue systématique soit établi avec l'ensemble des parties prenantes sur le respect des principes et des engagements pris. Le nouveau partenariat devrait s'appuyer sur l'expérience acquise en matière de dialogue politique, processus à la fois souple et solide permettant une coopération permanente, vaste et globale, à tous les niveaux et sur l'ensemble des questions présentant un intérêt commun. Il devrait maintenir le recours à un dialogue politique renforcé et prévoir une procédure de consultation sur les questions sensibles relatives au respect des principes démocratiques, à l'état de droit, aux droits de l'homme pour tous et à la bonne gouvernance, assortie de la possibilité de suspendre partiellement ou totalement les relations en dernier recours. Le nouveau partenariat devrait faciliter la participation accrue d'un large éventail d'acteurs non étatiques, parmi lesquels la société civile et le secteur privé.

3.1.2 Favoriser une croissance durable et inclusive et des emplois décents pour tous

De nombreux pays partenaires ont connu une croissance économique impressionnante au cours des dix dernières années. Cette croissance a souvent été rapide, mais elle était faible au

départ, et le niveau de diversification et de sophistication de l'économie reste peu élevé dans la plupart des pays. Les économies restent le plus souvent très exposées aux chocs économiques et naturels et ne créent pas les emplois nécessaires. De plus, elles n'évoluent pas encore suffisamment pour s'engager sur la voie d'une croissance durable et inclusive, notamment en ce qui concerne la production et la consommation durables et l'utilisation efficace des ressources. L'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale par l'intensification des échanges commerciaux et la participation aux chaînes de valeur mondiales n'a pas atteint le niveau escompté. Comme le montrent les ODD, la création d'une croissance durable et inclusive et d'emplois décents est essentielle pour garantir la stabilité et la prospérité des partenaires, tout comme elle est importante pour les retombées positives qu'elle peut avoir pour l'UE. En conséquence, le partenariat devrait se concentrer plus particulièrement sur les principaux moteurs d'une croissance durable et inclusive.

La promotion de la stabilité macro-économique, notamment de la stabilité du système financier, reste une condition préalable à une croissance durable et inclusive, surtout dans le contexte d'un monde économique et financier de plus en plus interconnecté, qui compte un grand nombre d'économies émergentes et de marchés financiers correspondants. Les déficits budgétaires et courant insoutenables, les fluctuations excessives des taux de change et de l'inflation ou encore la forte volatilité de l'activité économique font qu'il est difficile pour les investisseurs d'anticiper les perspectives économiques et de planifier leurs investissements. Pareil contexte empêche la mise en œuvre de politiques cohérentes et d'une gestion budgétaire efficace par les pouvoirs publics.

Il est essentiel, à cet égard, de promouvoir une saine gestion des finances publiques et un contrôle efficace de l'utilisation de celles-ci, ce qui englobe la promotion de systèmes fiscaux efficaces, efficaces, équitables et transparents et la lutte contre la fraude et les flux financiers illicites. Une saine gestion des finances publiques est une composante essentielle de la bonne gouvernance et l'un des principaux fondements d'un secteur public efficace et résilient. Elle devrait permettre la conversion efficace et efficiente de recettes nationales accrues en biens et services publics.

Le nouveau partenariat devrait également promouvoir un rôle plus important du secteur privé dans l'avènement d'une croissance durable et inclusive et la création d'emplois. Il faut pour cela une action plus énergique destinée à améliorer le cadre stratégique et réglementaire, ainsi que le climat des affaires. Il convient de porter une attention particulière au climat d'investissement et de répondre au besoin d'accroître les investissements.

Le nouveau partenariat devrait accorder une place de premier plan à la promotion du bon fonctionnement des marchés du travail, condition nécessaire pour garantir des emplois décents aux travailleurs, notamment en leur permettant de passer de l'économie informelle à l'économie formelle et en améliorant les conditions de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail et l'accès à la protection sociale.

Il y a lieu de veiller à ce que le secteur agroalimentaire soit durable et responsable sur le plan environnemental. Dans les pays partenaires, ce secteur reste un moteur fondamental de développement durable, notamment pour ce qui est de la sécurité alimentaire, de la création

d'emplois et de l'éradication de la pauvreté, alors qu'il est particulièrement exposé au changement climatique.

Cette approche durable vaut également pour les pratiques de pêche et d'aquaculture. Une meilleure gouvernance mondiale des océans est essentielle pour favoriser une croissance durable et inclusive des activités maritimes tout en garantissant des océans sains, propres et sûrs. À cet égard, le partenariat devrait agir de manière à esquisser les contours de la gouvernance internationale des océans dans le cadre des Nations unies et d'autres enceintes multilatérales concernées. Il y a lieu de renforcer la lutte commune contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Le développement des infrastructures, notamment de réseaux de transport et d'énergie durables, est un facteur clé d'une croissance durable inclusive, en particulier lorsqu'il s'agit d'infrastructures nécessaires pour stimuler l'intégration économique régionale, accéder au marché mondial, désenclaver des zones particulièrement isolées et faciliter la mobilité dans des zones urbaines denses. Il est essentiel, pour attirer des investissements à caractère économique et accélérer le développement, d'accorder une attention spécifique au développement et à la diffusion des technologies de l'information et des communications, en proposant une connectivité à un prix abordable et en élargissant l'accès aux applications numériques pour tous, ainsi que d'encourager les sciences et les technologies, de même que la recherche et l'innovation.

Le partenariat devrait s'employer à fournir un accès universel à des services énergétiques propres, modernes, abordables, sûrs et fiables. Il convient d'encourager les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables compte tenu, également, de leurs effets sur les défis mondiaux liés au climat.

Dans le cadre des efforts déployés pour générer une croissance durable et inclusive et créer de l'emploi, le partenariat devrait promouvoir les échanges commerciaux, qui peuvent être un moteur puissant de développement économique tout en contribuant à l'intégration et à la stabilité politique. Les échanges offrent aux entreprises de l'UE et des pays partenaires des possibilités d'étendre leurs marchés et permettent aux citoyens d'accéder à des produits de meilleure qualité à des prix compétitifs.

Les futures relations commerciales avec les pays partenaires devraient se conformer aux règles multilatérales. Les accords de partenariat économique (APE) compatibles avec les règles de l'OMC, avec leurs institutions conjointes et leurs engagements évolutifs et contraignants, devraient rester des instruments clés pour les échanges commerciaux ACP-UE. Avec l'accord des parties, les APE existants peuvent être étendus pour inclure davantage de pays au sein des régions APE et être approfondis de manière à couvrir plus de matières.

La mondialisation, l'émergence de chaînes de valeur mondiales et l'importance croissante des questions d'ordre intérieur imposent d'aborder de manière globale toutes les questions commerciales ou liées au commerce. Le nouveau partenariat devrait par conséquent renforcer la coopération et le dialogue entre les parties concernant le commerce des services et d'autres domaines liés au commerce, tels que l'élimination des barrières non tarifaires, l'harmonisation

réglementaire, les investissements, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et les droits du travail.

Bien que chaque APE fasse intervenir ses propres institutions pour suivre la mise en œuvre et discuter des questions commerciales, il convient de maintenir un dialogue sur les questions commerciales et une coopération entre l'UE et l'ensemble des pays partenaires pour aborder les questions d'intérêt commun, notamment en vue de la coopération au sein de l'OMC. Il convient également de maintenir un dialogue stratégique sur les questions commerciales au niveau national lorsqu'il y a lieu.

3.1.3 Saisir les possibilités offertes par la migration et la mobilité et relever ensemble les défis

La migration et la mobilité peuvent apporter des avantages significatifs à l'UE et aux pays partenaires, pour peu qu'elles soient bien gérées. La capacité de réaction rapide et la mise en œuvre d'actions décisives dans le cadre de l'APC n'ont pas été suffisantes pour relever ce défi majeur. L'obligation de réadmission des ressortissants en situation irrégulière sur le territoire de l'autre partie n'a pas été mise en œuvre dans une large mesure.

À l'avenir, le partenariat devrait renforcer le dialogue et la coopération entre les parties et traiter tous les aspects de la migration en s'inspirant des principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée et mutuelle en matière de droits de l'homme. Il devrait se fonder sur les principes et engagements convenus figurant à l'article 13 de l'APC, élargir leur portée afin de prendre pleinement en compte l'évolution de la situation en matière de migration et la politique migratoire de l'UE et renforcer la coopération opérationnelle, tout particulièrement en ce qui concerne les mécanismes d'application des principes adoptés. Le partenariat devrait intégrer les évolutions politiques importantes telles que l'agenda européen en matière de migration et le cadre de partenariat y afférent, qui visent à contribuer à réagir aux crises par des résultats rapides et mesurables. Il devrait également jeter les bases d'une coopération accrue avec les pays d'origine, de transit et de destination, en ayant comme élément central une politique de migration et de mobilité bien gérée. Il devrait aussi prendre en compte la déclaration et le plan d'action du sommet de La Valette. Il conviendra de soutenir les efforts déployés par les pays partenaires pour élaborer des politiques efficaces en matière de migration et d'asile. Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des migrations irrégulières et des déplacements forcés de populations, en mettant en œuvre des politiques durables à court, moyen et long terme et en faisant un meilleur usage des processus existants. Par ailleurs, le partenariat devrait traiter de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Il devrait promouvoir la résilience des personnes déplacées de force de longue date et leur inclusion dans la vie économique et sociale des pays d'accueil.

L'UE devrait chercher à obtenir des engagements précis avec les pays partenaires pour prévenir la migration irrégulière et y faire face plus efficacement, y compris pour ce qui est de la prévention de la traite des êtres humains et de la lutte contre celle-ci, du trafic de migrants et des réseaux criminels correspondants, ainsi que de la sensibilisation aux risques de la migration irrégulière. En se fondant sur les principes et engagements figurant à l'article 13 de

l'APC, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les mécanismes visant à améliorer la coopération en matière de retour et de réadmission ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des obligations internationales en matière de réadmission de ses propres ressortissants qui ne sont pas légalement autorisés à rester dans l'UE.

Par ailleurs, il est nécessaire de mettre à profit les possibilités liées à la migration telles que les envois de fonds ou la «mobilité des cerveaux», qui peuvent apporter une contribution positive importante à une croissance et à un développement durables et inclusifs dans l'UE et les pays partenaires. Par conséquent, l'UE est résolue à exploiter ces possibilités en renforçant la migration et la mobilité légales, notamment à des fins d'éducation ou de formation ou à des fins scientifiques, culturelles ou professionnelles, qui peuvent avoir un effet positif sur les économies aussi bien que sur les sociétés.

3.1.4 Garantir le développement humain et la dignité

Le partenariat devrait s'employer à accroître la prospérité des populations concernées en mettant en œuvre les ODD. L'UE devrait rechercher un engagement politique fort avec les pays partenaires pour répondre aux besoins de tous, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables, afin de garantir que tous les êtres humains peuvent donner la pleine mesure de leurs capacités dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain. L'UE devrait soutenir les réformes visant à éradiquer la pauvreté, à lutter contre les inégalités, à prévenir les vulnérabilités et à garantir un accès équitable à des emplois décent et à des services sociaux, notamment aux soins de santé et à un enseignement de qualité, ainsi qu'à une protection sociale. Les actions destinées à éradiquer la pauvreté devraient être axées sur les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, y compris les pays les moins avancés (PMA) et les pays fragiles et en proie aux conflits, où les difficultés devraient persister et s'accroître en raison de facteurs démographiques et où il demeure essentiel de porter une attention accrue au développement humain. Le partenariat devrait contribuer à améliorer la résilience et à lutter contre l'état de fragilité chronique, en renforçant les synergies entre l'aide vitale et les besoins de développement à long terme.

L'UE devrait insister sur la conclusion d'un engagement commun à assurer pleinement la protection, la promotion et l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. L'UE souhaite également voir une reconnaissance mutuelle de la contribution essentielle de ces dernières à la paix, à la consolidation de l'État, à la croissance économique, au développement technologique, à la réduction de la pauvreté, à la santé et au bien-être, ainsi qu'à la culture et au développement humain. L'égalité entre les hommes et les femmes est importante pour le développement durable, comme cela a été souligné dans le programme à l'horizon 2030.

Les jeunes constituent le moteur du futur bien-être social, économique et environnemental de leurs communautés. Leur contribution est essentielle pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par le progrès scientifique et technologique (tel que la révolution numérique) et renforcer les institutions et les valeurs démocratiques au fil du temps. L'accès à un enseignement efficace et de qualité et au développement des compétences sera primordial pour l'employabilité, le développement sociétal et la résilience.

En outre, un engagement commun devrait être pris dans le cadre du partenariat en vue de favoriser le dialogue interculturel, de préserver la diversité culturelle et de développer le secteur créatif et culturel. La culture est un outil puissant pour jeter des ponts entre les peuples, notamment parmi les jeunes, et renforcer la compréhension mutuelle. Elle constitue également un moyen important de lutter contre la radicalisation violente et un moteur de développement économique et social.

3.1.5 Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique

Le développement durable et le bien-être humain dépendent de la bonne santé des écosystèmes et de l'environnement. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement risquent de réduire à néant les progrès économiques, de compromettre la paix et la stabilité et de provoquer des migrations à grande échelle.

Le partenariat devrait dès lors être axé sur la réalisation des ODD correspondants (par exemple, énergie propre, villes et communautés durables, production et consommation responsables) et sur la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le changement climatique. Un engagement en faveur de politiques favorables aux plus démunis et résilientes face au changement climatique, ainsi que du renforcement de la transition vers des économies vertes et bleues inclusives, en particulier grâce à l'adoption, par un secteur privé responsable, de pratiques de production et de consommation durables, devrait y être inscrit. Le partenariat devrait contenir des engagements fermes en matière de gestion durable des ressources naturelles, y compris des forêts, de la faune et de la flore sauvages ainsi que des ressources minières, de préservation, de mise en valeur et d'utilisation durable des écosystèmes et de la biodiversité, y compris des océans, et de mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation. Des droits d'accès sûrs et équitables sont également nécessaires pour parvenir à une gestion avisée des ressources naturelles. Une meilleure préparation, une exposition moindre à la vulnérabilité et la capacité à surmonter les catastrophes sont essentielles pour éviter les pertes de vies humaines et de moyens de subsistance.

La mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 nécessite que des efforts soient déployés par tous de toute urgence en matière de biens publics mondiaux, y compris pour ce qui est des faibles niveaux d'émissions et des économies à faible intensité de carbone. Le nouveau partenariat devrait refléter le profond attachement des partenaires et de leurs organisations régionales à la mise en œuvre de politiques énergétiques durables et efficaces permettant d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La production d'énergie a un lien direct avec le défi que représente le changement climatique ainsi qu'avec le développement durable. Les parties ont un intérêt vital à transformer ce secteur, en supprimant progressivement l'utilisation de combustibles fossiles tout en mobilisant davantage les ressources renouvelables autochtones et en améliorant l'efficacité énergétique dans les pays partenaires, en vue de passer rapidement à des services énergétiques durables et modernes et de dissocier la croissance économique de la hausse de la consommation d'énergie. Par ailleurs, la coopération dans ce secteur devrait promouvoir des normes élevées de sûreté nucléaire. À cette fin, l'UE devrait continuer à collaborer avec les pays partenaires afin de favoriser la mise en place d'un environnement réglementaire propice et de réformes

sectorielles. Le partenariat devrait permettre d'adopter une approche plus stratégique et sur mesure en matière d'investissements dans l'énergie durable, dans le cadre de laquelle les investissements privés et les technologies modernes joueront un rôle important, afin de favoriser la transformation des modes de production et de consommation d'énergie dans les pays partenaires.

Pour atteindre la durabilité, les partenaires doivent également s'engager à relever les défis posés par la vie urbaine, dans le cadre de laquelle les déplacements importants de population ont une incidence telle qu'un changement majeur est nécessaire, la préférence devant être donnée à la mise en place de villes intelligentes et durables plutôt qu'à l'élaboration de politiques urbaines traditionnelles.

3.1.6 Alliance sur les défis communs

Le partenariat devrait permettre à l'UE et à ses partenaires d'unir leurs forces plus efficacement pour promouvoir un programme commun dans les enceintes mondiales et multilatérales. Le potentiel à cet égard n'a guère été exploité et davantage de résultats concrets devraient être obtenus. La coopération sur la scène internationale est un domaine dans lequel un nouveau partenariat devrait pouvoir apporter une valeur ajoutée considérable.

La base d'une action renforcée est un engagement renouvelé en faveur d'un multilatéralisme effectif fondé sur des règles, centré sur les Nations unies. Le partenariat devrait soutenir la gouvernance mondiale en cherchant à réformer, à mettre en œuvre et à développer les institutions, les normes et les accords multilatéraux. Un tel engagement en faveur de la gouvernance mondiale doit se traduire par un dialogue renforcé et une coopération efficace au sein des enceintes internationales (notamment le CSNU, l'AGNU, le CDH et la CCNUCC)¹⁴, ainsi que par la détermination à réformer les Nations unies, y compris le Conseil de sécurité.

En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre du processus de coalition à niveau élevé d'ambition de la COP21¹⁵ qui a ouvert la voie à l'accord de Paris sur le changement climatique¹⁶, le partenariat doit définir activement les grands domaines d'intérêt commun de l'UE et des pays partenaires dans lesquels ces derniers pourraient promouvoir une action mondiale. Cela devrait se traduire par une action conjointe au moment de la prise de décisions. Il y a lieu de définir un processus visant à établir régulièrement les intérêts communs au plus haut niveau politique, permettant une préparation en temps voulu et une action et des votes coordonnés dans les enceintes et cadres internationaux concernés. Les domaines à prendre en compte comprennent notamment le changement climatique, le développement durable, l'économie verte et bleue, la protection de la biodiversité, l'économie numérique mondiale, la lutte contre les flux financiers illicites et le bon fonctionnement des marchés de matières premières. Le partenariat devrait également avoir pour objectif de

¹⁴ Conseil de sécurité de l'ONU, Assemblée générale des Nations unies, Conseil des droits de l'homme de l'ONU, convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

¹⁵ <http://www.cop21paris.org/fr>.

¹⁶ http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php.

favoriser les intérêts communs au sein de l'OMC. Il est également possible d'envisager une coopération plus étroite au sein des institutions financières internationales.

Afin de renforcer ces alliances stratégiques sur la scène internationale, la coopération avec des pays non-ACP, en Afrique du Nord, avec les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) devrait être encouragée.

3.2. Adaptation des priorités de l'UE en fonction des régions

Les priorités du partenariat devaient être poursuivies partout. Néanmoins, pour garantir une mise en œuvre efficace, le partenariat devrait tenir dûment compte des spécificités régionales et des cadres de développement de chaque pays partenaire, ainsi que des différentes priorités du programme commun de l'UE avec ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Pour chaque région, les priorités peuvent être adaptées à la situation et affinées en précisant les objectifs connexes et les actions envisagées.

3.2.1 Afrique

L'Afrique est un continent qui recèle d'immenses possibilités. D'ici 2050, elle accueillera près de 25 % de la population mondiale. Certains de ses pays comptent parmi ceux dont l'économie connaît la croissance la plus rapide au monde, et elle possède de vastes ressources naturelles et agricoles. L'Afrique offre un potentiel considérable pour le commerce, l'innovation et les investissements et c'est également ce à quoi le continent aspire. Dans la plupart des pays africains, l'UE est le premier partenaire dans les domaines politique, commercial, de l'aide et des investissements. Ces dernières années, l'UE et l'Afrique ont mis sur pied un partenariat approfondi, plus politique, fondé sur des valeurs et des intérêts communs. Un nombre croissant d'organisations régionales et de gouvernements africains jouent un rôle de premier plan pour relever les défis politiques, économiques et sécuritaires à l'intérieur des frontières et au-delà. L'Union africaine et son agenda 2063¹⁷ insufflent une dynamique ambitieuse.

La réalisation du potentiel de l'Afrique dépendra des efforts déployés par les pays africains en matière de gouvernance, de droits de l'homme, de prévention et de résolution des conflits, de lutte contre la criminalité organisée, de croissance inclusive et durable et de création d'emplois. Plusieurs pays ne disposent toujours pas des capacités nécessaires pour entreprendre des réformes et faire face aux crises. En d'autres termes, ils manquent de résilience et sont en état de fragilité. La pauvreté, le chômage et les inégalités restent élevés et ne diminuent que lentement. À tout cela vient s'ajouter un défi de taille: la croissance démographique. Par ailleurs, bon nombre de pays restent plongés dans des conflits interminables, tandis que les problèmes de sécurité transnationaux présentent une menace pour la stabilité régionale et le développement durable. La dégradation de l'environnement et les effets du changement climatique risquent également de réduire à néant les progrès économiques et de compromettre la paix et la stabilité. Tous ces facteurs provoquent un

¹⁷ Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons dans le futur – <http://agenda2063.au.int/fr/>.

nombre accru d'urgences humanitaires, de déplacements forcés et de migrations irrégulières, au sein des régions et vers l'Europe.

Il est essentiel d'accroître les possibilités et de relever les défis existants pour la sécurité et la prospérité de l'Afrique et de l'UE. Par conséquent, compte tenu des priorités de l'UE et des engagements et du programme de réforme de l'Afrique, ainsi que sur la base des dispositions de la stratégie commune Afrique-UE¹⁸, les objectifs énumérés ci-après devraient être au cœur d'un partenariat renouvelé avec les pays africains.

a. La paix et la sécurité, la stabilité, la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme

Investir dans la paix, la stabilité et le développement de l'Afrique est non seulement bénéfique pour nos partenaires, mais constitue également un investissement sur le plan de la sécurité et de la prospérité de l'UE. Les conflits et les situations de fragilité demeurent un obstacle considérable au développement de l'Afrique. À cet égard, il y a lieu de nouer le dialogue également avec les pays non-ACP sur des questions clés telles que la stabilisation, la sécurité et le renforcement de la résilience.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir une approche intégrée de la prévention et de la résolution des conflits, de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine aux niveaux national, régional et continental, moyennant le renforcement de l'appropriation par les pays africains, de la responsabilité, de la solidarité et des capacités.
- Faire progresser la sécurité, y compris la sécurité maritime, la coopération et les réformes du secteur de la sécurité, grâce à des partenariats approfondis dans ce domaine aux niveaux national, régional et continental et en étroite coopération avec l'ONU. La concrétisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS)¹⁹ est un objectif primordial à atteindre.
- Promouvoir la démocratie et s'engager à respecter les principes démocratiques, la Constitution ainsi que le cycle électoral et les résultats électoraux. À cet égard, il importera de poursuivre la coopération avec l'architecture africaine de la gouvernance²⁰ et d'y apporter un soutien, ainsi que de promouvoir le développement des institutions démocratiques aux niveaux local, national et régional, en particulier par l'application de la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance²¹. En outre, il convient de mettre davantage l'accent sur la facilitation, la préservation et l'élargissement de l'espace réservé à la société civile pour lui permettre de participer aux actions de

¹⁸ Le partenariat stratégique Afrique-UE - une stratégie commune Afrique-UE – http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/eas2007_joint_strategy_fr.pdf.

¹⁹ <http://www.peaceau.org/fr/page/104-african-peace-and-security-architecture-apsa>.

²⁰ Aga-platform.org.

²¹ Au.int/en/treaties/African-charter-de;ocracy-elections-and-governance.

sensibilisation et à l'élaboration des politiques, ainsi que sur le soutien à un dialogue renforcé avec les autorités locales.

- Promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance, notamment une justice efficace et indépendante pour les citoyens et les entreprises. Une saine gestion des finances publiques demeure une composante essentielle de la bonne gouvernance et l'un des principaux fondements de la stabilité macroéconomique et d'un secteur public résilient.
- Promouvoir et protéger les droits de l'homme, y compris en soutenant les travaux des institutions de défense des droits de l'homme des deux continents, et en faisant progresser le dialogue avec ces dernières ainsi qu'avec les institutions nationales concernées (telles que les parlements nationaux), la société civile et les autorités locales.
- Promouvoir et protéger les principes humanitaires et le droit international humanitaire.
- Promouvoir la lutte contre la criminalité organisée et transnationale, le terrorisme et la radicalisation, la traite des êtres humains, le trafic des espèces sauvages, le trafic de drogues et de matières dangereuses, ainsi que les flux financiers illicites qui y sont liés.

b. Perspectives économiques mutuelles de développement durable

Promouvoir une croissance durable et inclusive permettra à l'Afrique de tirer profit de son évolution démographique et d'en exploiter le potentiel positif, ce qui aura des retombées positives pour l'UE.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir la création d'emplois décents, notamment pour les jeunes et les femmes.
- Garantir un environnement propice aux échanges et aux investissements responsables ainsi qu'au développement du secteur privé, en accordant une attention particulière au secteur agroalimentaire dont dépend une majorité d'Africains pour ses moyens de subsistance.
- Promouvoir la mise en œuvre effective des accords de partenariat économique (APE) en Afrique, pour que les opérateurs économiques profitent pleinement des avantages offerts par ces accords.
- Réaliser des progrès dans les domaines suivants: l'intégration régionale africaine, aux niveaux continental et régional, conformément à l'agenda 2063 de l'Afrique²² et aux objectifs fixés par les différentes régions, en mettant plus particulièrement l'accent sur la facilitation des échanges, la modernisation des douanes et l'harmonisation des normes; la cohérence des réglementations; et la mise en place d'infrastructures durables et efficaces qui facilitent l'interopérabilité, les investissements étrangers et l'accès aux marchés régionaux et mondiaux.

²² <http://agenda2063.au.int/fr/>.

- Favoriser de nouvelles possibilités d'investissement, y compris des investissements de haute qualité qui mobiliseront des ressources supplémentaires provenant des marchés financiers, promouvoir les partenariats entre opérateurs privés des deux continents et s'appuyer sur des initiatives telles que le Forum des affaires UE-Afrique.
- Promouvoir une économie verte et bleue et des modèles respectueux de l'environnement pour favoriser une croissance durable et inclusive qui ne porte pas atteinte à l'environnement, notamment par la promotion de modes de production et de consommation durables.
- Dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord de Paris, garantir un accès universel à une énergie abordable, fiable et moderne en vue d'alimenter une croissance durable et inclusive.

c. Gestion de la migration et de la mobilité

Afin de profiter des avantages de la migration et de gérer les défis qui y sont associés, une approche plus coordonnée, systématique et structurée, faisant coïncider intérêts de l'UE et intérêts de l'Afrique, est nécessaire. Il convient de rétablir l'ordre dans les flux migratoires tout en facilitant la mobilité sur la base d'une approche bien gérée de la migration fondée sur le respect des droits, conformément à l'agenda européen en matière de migration et à son nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers, à la déclaration UE-Afrique sur la migration et la mobilité de 2014, ainsi qu'à la déclaration et au plan d'action du sommet de La Valette.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir la conception et la mise en œuvre des politiques de migration, en encourageant les canaux légaux de migration et en luttant contre les flux de migration irrégulière, y compris en ce qui concerne les retours et les réadmissions.
- Mieux organiser la mobilité intra et interrégionale de la main-d'œuvre, en facilitant le dialogue institutionnel et la coopération le long des routes migratoires, et en facilitant la «mobilité des cerveaux» grâce à la reconnaissance des compétences et des qualifications, au dialogue sur les visas et à la promotion de la mobilité des étudiants, des chercheurs et des universitaires. Réduire le coût des envois de fonds et renforcer le rôle et la participation de la diaspora.
- Lutter contre la migration irrégulière en mettant en place des mesures de prévention appropriées, y compris en ce qui concerne la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants grâce à une gestion intégrée des frontières et à la promotion d'alternatives à la migration irrégulière.
- S'attaquer de manière plus efficace et plus efficiente aux défis en matière de retour, de réadmission et de réintégration. Des engagements solides doivent être pris des deux côtés et être assortis d'une coopération opérationnelle. En ce qui concerne plus particulièrement les réadmissions, les dispositions actuelles de l'article 13 de l'accord de Cotonou doivent être renforcées et rendues exécutoires.

- Remédier aux déplacements forcés et promouvoir la protection internationale sur la base du principe du partage des responsabilités en favorisant la préservation et la valorisation du capital humain des personnes contraintes de fuir leur foyer, contribuer à assurer leur protection et, en dernière analyse, fournir des avantages en termes de développement aux populations déplacées et à leurs communautés d'accueil. Cela vaut tant pour les populations fuyant leur pays que pour les déplacés internes.

d. Développement humain

La pauvreté, le faible développement des compétences et les inégalités demeurent des défis importants, qui ne s'améliorent que lentement. La forte croissance démographique en Afrique ne fait qu'amplifier ce défi.

Objectifs spécifiques

- Émanciper les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables en favorisant l'égalité d'accès à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, à la protection sociale, aux soins de santé, y compris les soins de santé génésique, la représentation des femmes et des jeunes filles dans les processus de prise de décision politique et économique et un environnement propice pour que les jeunes donnent la pleine mesure de leurs capacités, jouissent de leurs droits de l'homme et s'engagent comme des acteurs responsables.
- Lutter contre les inégalités sociales et économiques au moyen de politiques en matière fiscale, salariale et de protection sociale, notamment en garantissant l'accès de tous à des services sociaux essentiels de qualité et en favorisant un niveau minimal de revenu défini à l'échelle nationale. L'accent devrait également être mis sur la garantie de la sécurité alimentaire, grâce à une hausse des investissements dans les infrastructures rurales, dans la recherche agricole, dans le développement technologique et dans l'innovation sociale.
- Promouvoir le développement des connaissances en fournissant un enseignement de qualité, y compris en ce qui concerne l'enseignement et la formation professionnels et le développement des compétences en fonction des besoins du marché du travail, et en faisant activement la promotion de l'économie et de la société numériques, de la science et de la technologie, de la recherche et de l'innovation, de manière à améliorer de façon significative les conditions de vie des populations et l'employabilité de la main-d'œuvre locale de façon durable tant dans les centres urbains que dans les zones rurales.
- Remédier à la vulnérabilité face aux chocs macroéconomiques et autres, comme les menaces pour la santé et les épidémies, renforcer les systèmes de santé et mettre en œuvre une couverture santé universelle et des soins de qualité; et prévenir et réduire la charge des maladies, de la malnutrition, des pénuries alimentaires, des catastrophes naturelles et du changement climatique.
- Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, promouvoir la disponibilité et la gestion durable des ressources en eau et empêcher la propagation des maladies

transmissibles. Faire progresser la préservation, le rétablissement et l'utilisation durable des écosystèmes et des ressources naturelles et la mise en œuvre de solutions naturelles.

- Faire en sorte que les villes et établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables.

3.2.2 Caraïbes

L'UE et les Caraïbes sont liés par une longue histoire, une culture et un socle de valeurs communes. Par l'intermédiaire de ses régions ultrapériphériques, ainsi que des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) associés, l'UE fait également physiquement partie des Caraïbes. Les pays des Caraïbes partagent un certain nombre d'objectifs politiques de l'UE et doivent faire face à plusieurs défis que l'Union a tout intérêt à relever (comme le changement climatique, la criminalité et d'autres défis en matière de sécurité, la sauvegarde de l'environnement), dont certains ouvrent des possibilités d'accès au marché (par exemple l'énergie durable).

Compte tenu des priorités de l'UE et du contexte spécifique, ainsi que sur la base des dispositions du partenariat stratégique conjoint UE-Caraïbes, les objectifs énumérés ci-après devraient être au cœur d'un partenariat renouvelé avec les pays des Caraïbes.

a. La paix et la sécurité humaine, la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance et les droits de l'homme

Les Caraïbes sont une région stable où la plupart des pays constituent des démocraties qui fonctionnent de manière satisfaisante, bien que la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme soient inégaux. La protection et la promotion des droits de l'homme et des pratiques démocratiques sont essentielles pour la stabilité et la prospérité de la région. Elles sont également importantes au vu du nombre de pays et territoires d'outre-mer associés et des régions ultrapériphériques de l'UE. La région des Caraïbes est également située géographiquement sur les routes de la drogue vers l'Amérique du Nord et l'Europe. La lutte contre la criminalité transnationale et le financement du terrorisme, contre l'évasion fiscale et les pratiques de blanchiment de capitaux et la nécessité de renforcer la transparence financière constituent des défis majeurs pour les deux régions.

Objectifs spécifiques

- Renforcer le fonctionnement des institutions démocratiques et l'état de droit, l'accès à une justice efficace et indépendante, ainsi que la sécurité humaine. Cette démarche doit être complétée par une approche préventive axée sur la lutte contre les causes profondes, notamment la pauvreté, l'exclusion sociale, la discrimination et l'impunité.
- Améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme pour tous. L'accent devrait être mis sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et des droits des peuples indigènes, sur la lutte contre la violence domestique, contre la maltraitance des enfants et les châtiments corporels, contre la traite des êtres humains et contre les

discriminations à l'encontre des minorités, sur l'amélioration des conditions de détention et du comportement de la police, ainsi que sur la question de la peine de mort.

- Favoriser la bonne gestion des affaires publiques, notamment une gestion saine des finances publiques, la transparence et l'obligation de rendre compte. Il s'agit notamment de renforcer la lutte contre la corruption, contre le blanchiment de capitaux ainsi que contre les flux financiers illicites et les paradis fiscaux.

b. L'intégration régionale, la croissance inclusive et durable, les échanges commerciaux et la création d'emplois

Tous les pays, à l'exception d'Haïti, ont obtenu le statut de pays à revenu intermédiaire à élevé. Néanmoins, leurs économies se caractérisent généralement par des marchés intérieurs étroits, un niveau élevé d'endettement et une base de production non diversifiée, ce qui limite leur résilience face aux chocs exogènes.

Objectifs spécifiques

- Poursuivre les progrès en ce qui concerne l'intégration régionale et les initiatives et politiques de coopération, y compris le développement de réseaux d'infrastructures et de leur interconnexion en vue de faciliter les échanges commerciaux et la mobilité aux niveaux intrarégional et international.
- Accorder la priorité à la création d'emplois et tirer parti des investissements du secteur privé par la création d'un environnement favorable aux entreprises, par le renforcement de l'intégration régionale et de la compétitivité internationale, par la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et des meilleures pratiques commerciales, notamment la numérisation, et par le soutien au développement des petites et moyennes entreprises (PME), y compris dans l'économie sociale et solidaire.
- Promouvoir la mise en œuvre effective de l'accord de partenariat économique CARIFORUM-UE, pour que les opérateurs économiques profitent pleinement des avantages offerts par l'accord.
- Renforcer les initiatives Sud-Sud et dotées d'une dimension régionale plus large avec l'Amérique latine et avec les régions ultrapériphériques de l'UE et les PTOM associés afin de faciliter une coopération plus étroite à l'échelle de l'hémisphère et les échanges commerciaux.

c. Le développement humain

Les indicateurs de développement humain se sont améliorés dans la plupart des pays des Caraïbes au cours des dernières décennies. En dépit de ces évolutions positives, la pauvreté et l'extrême pauvreté persistent dans les pays des Caraïbes, en particulier en Haïti. Cela est lié aux inégalités sociales et économiques extrêmes.

Objectifs spécifiques

- Entreprendre des efforts à tous les niveaux en vue de l'éradication de la pauvreté, de la lutte contre les inégalités et de la promotion d'un travail décent pour tous.
- Promouvoir l'accès de tous à des services sociaux et de santé de qualité, y compris en ce qui concerne la couverture santé universelle, accroître la coopération dans les domaines de l'éducation, de l'apprentissage tout au long de la vie, de la main-d'œuvre et de la formation, en vue de développer des compétences appropriées pour le marché du travail et d'éviter la fuite des cerveaux.
- Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et promouvoir une agriculture et une agro-industrie durables à valeur ajoutée, en mettant l'accent sur les petits exploitants, de façon à diversifier les économies des Caraïbes et à éviter que les petits producteurs perdent leurs moyens de subsistance.

d. Le changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles

Les pays des Caraïbes sont tous des PEID qui se caractérisent par des territoires côtiers de basse altitude, fortement exposés aux catastrophes naturelles, notamment aux séismes et aux ouragans, ainsi qu'aux effets du changement climatique, notamment la hausse du niveau de la mer que celui-ci occasionne. Étant très sensibles aux effets du changement climatique, et présentant dans le même temps une base économique étroite, ils ne disposent pas de la résilience nécessaire pour faire face à l'incidence croissante des catastrophes naturelles, de la dégradation de la biodiversité ou de la rareté de l'eau. Les îles des Caraïbes sont aussi fortement dépendantes des combustibles fossiles importés alors qu'elles disposent de ressources naturelles abondantes et de nombreuses possibilités de développer des sources d'énergie renouvelables.

Objectifs spécifiques

- Faciliter le dialogue et les approches communes afin de renforcer la résilience et les capacités de la région des Caraïbes à atténuer les conséquences du changement climatique et des catastrophes naturelles et les risques qu'ils représentent, et à s'y adapter, y compris dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.
- Dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord de Paris, promouvoir le développement de la production d'énergies renouvelables et l'élaboration de mesures d'efficacité énergétique grâce au transfert de bonnes pratiques et à la promotion de possibilités d'investissement dans des infrastructures et des technologies énergétiques propres.
- Soutenir la mise en œuvre de politiques qui contribuent à créer une économie verte et bleue et encourager des modes de production et de consommation durables.

- Protéger et restaurer la biodiversité terrestre et marine et les écosystèmes côtiers pour la préservation de la biodiversité, ainsi que l'utilisation durable de leurs ressources naturelles, y compris grâce à des solutions naturelles et à des services écosystémiques.
- Renforcer la coopération dans le domaine de la gestion des ressources en eau, y compris la fourniture d'un accès à l'eau potable et aux installations sanitaires, et améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau; renforcer les systèmes de gestion des déchets, le recyclage et la réutilisation.

3.2.3 Pacifique

L'UE et le Pacifique partagent une longue histoire, des liens actuels forts et un socle de valeurs communes. Au-delà de ces relations bilatérales, le grand nombre d'États insulaires et leurs immenses territoires maritimes font du Pacifique un acteur important pour l'UE en ce qui concerne la résolution des défis mondiaux. Les pays et territoires du Pacifique partagent certains défis majeurs, notamment en ce qui concerne leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et au changement climatique, ainsi que certains objectifs généraux de développement liés à leur petite taille et à leur isolement géographique.

La région du Pacifique compte environ 500 000 citoyens de l'UE (environ 5 % de la population totale de la région). Outre son soutien aux PTOM dans le monde entier, l'UE favorise l'intégration des PTOM dans la région du Pacifique, en vue de maximiser leur contribution potentielle au développement durable de leur région et également de tirer parti de l'intégration régionale. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont été admises en septembre 2016 en tant que membres du Forum des îles du Pacifique, qui est le principal organe politique régional pour le Pacifique.

Compte tenu des priorités de l'UE et du contexte spécifique, ainsi que sur la base établie dans la stratégie de l'UE pour un partenariat renforcé avec le Pacifique, les objectifs énumérés ci-après devraient être au cœur d'un partenariat renouvelé avec le Pacifique. Au-delà de ces objectifs spécifiques, le partenariat renouvelé entre l'UE et le Pacifique devrait reconnaître et soutenir les efforts déployés par les pays du Pacifique, non seulement en ce qui concerne l'intégration régionale dans la région du Pacifique, mais aussi – lorsque certains pays le souhaitent à titre individuel – dans la région Asie-Pacifique, notamment avec l'ANASE, ainsi qu'aider les pays du Pacifique à faire face aux défis en matière de sécurité susceptibles de voir le jour au cours des prochaines décennies.

a. La bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'égalité entre les hommes et les femmes

En dépit des progrès considérables réalisés au cours des dernières décennies, il subsiste des faiblesses en matière de bonne gouvernance aux niveaux national et régional, et la nécessité de progresser davantage dans le domaine de la protection des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes freine le développement de la région.

Objectifs spécifiques

- Assurer la ratification et la mise en œuvre des principales conventions des Nations unies en matière de droits de l'homme, en gardant à l'esprit que la mise en œuvre limitée des conventions pertinentes est souvent due à l'absence de structures administratives adéquates plutôt qu'à un manque de volonté politique.
- Promouvoir la protection effective des droits de l'homme, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence à caractère sexiste et sur la promotion des droits de l'enfant, au moyen d'actions éducatives et de sensibilisation.
- Promouvoir la bonne gouvernance, y compris une gestion saine des finances publiques, la transparence et l'obligation de rendre compte, en relevant également de nouveaux défis tels que les paradis fiscaux et le blanchiment de capitaux. Contribuer au renforcement de l'état de droit et de l'accès à une justice efficace et indépendante.
- Renforcer le rôle des organisations de la société civile, en particulier dans le cadre de la promotion des valeurs fondamentales et de l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Favoriser la mise en œuvre du dialogue politique et du dialogue sur les actions à mener, avec des résultats aux niveaux local, national et régional.

b. Une croissance durable et inclusive

La région du Pacifique comprend des zones économiques exclusives étendues, qui contiennent de vastes ressources maritimes. Environ un tiers du thon pêché dans le monde l'est dans l'océan Pacifique. Bien qu'étant un acteur modeste de la pêche au thon dans le Pacifique, l'UE reste le premier consommateur mondial de produits de la pêche. L'UE constitue un marché d'exportation très important, en particulier pour les produits de la pêche provenant du Pacifique. Pour toutes ces raisons, l'UE a tout intérêt à soulever la question de la lutte internationale contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région, afin de maintenir la bonne santé des stocks halieutiques pour les générations futures.

Les ressources océaniques ne se limitent toutefois pas à la pêche. Il existe un important potentiel de développement d'une économie bleue et verte durable. L'UE a tout intérêt à améliorer la gouvernance des océans afin de garantir l'utilisation durable des ressources océaniques²³.

En outre, d'autres composantes du secteur privé, telles que le tourisme, devraient être développées pour favoriser une croissance durable et inclusive et la création d'emplois.

Objectifs spécifiques

²³ Communication conjointe intitulée «Gouvernance internationale des océans: un programme pour l'avenir de nos océans» – http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/sites/maritimeaffairs/files/join-2016-49_fr.pdf.

- Assurer la mise en œuvre effective des accords de partenariat économique avec les pays des régions concernées par leur application.
- Favoriser le développement du secteur privé, notamment des PME, et améliorer les conditions d'investissement.
- Renforcer les initiatives régionales, nationales et locales qui encouragent une pêche durable et la mise en œuvre et le respect de la convention des Nations unies sur le droit de la mer²⁴ et de ses accords de mise en œuvre, ainsi que d'autres conventions internationales applicables. Développer et promouvoir la gouvernance des océans et favoriser les initiatives en matière d'économie bleue et verte, comme l'exploitation sûre de l'extraction minière en eaux profondes, en associant toutes les parties prenantes concernées.
- Promouvoir la création d'emplois décents, notamment pour les jeunes et les femmes.

c. Le changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles

Le changement climatique est une préoccupation majeure tant pour l'UE que pour les pays et territoires partenaires du Pacifique.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la préparation aux catastrophes naturelles, comme les cyclones tropicaux, et le retour à la normale après celles-ci, afin de renforcer la résilience face à ces événements.
- Dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord de Paris, promouvoir le développement de la production d'énergies renouvelables et l'élaboration de mesures d'efficacité énergétique grâce au transfert de bonnes pratiques, y compris dans le domaine du transport maritime, et à la promotion de possibilités d'investissement dans des infrastructures et des technologies énergétiques propres.
- Soutenir la mise en œuvre de politiques qui contribuent à la création d'une économie verte (par exemple grâce au développement rural durable et à une agriculture et une sylviculture résilientes face au changement climatique) et encourager le recours à des modes de production et de consommation durables.
- Renforcer la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris dans les domaines de la gestion des déchets et de l'eau, des réseaux d'assainissement et de la santé.

24 Convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, disponible à l'adresse suivante: http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/convention_overview_convention.htm

- Protéger et restaurer la biodiversité terrestre et marine et les écosystèmes côtiers pour la préservation de la biodiversité, ainsi que l'utilisation durable de leurs ressources naturelles et des services écosystémiques.

4. Un partenariat plus ciblé et flexible

Pour servir efficacement les intérêts stratégiques, l'Union européenne doit définir la voie pour améliorer encore la façon dont les relations avec ses partenaires en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique, devraient être organisées et régies. Cette composante d'un partenariat politique touche à de nombreux aspects, ce qui obligera à mener des consultations approfondies y compris avec les pays partenaires. Cela concerne le format des relations, les acteurs qui y seront associés et les principes qui devront sous-tendre la coopération, les mécanismes nécessaires pour garantir de meilleurs résultats, ainsi que le cadre institutionnel et le statut juridique adéquats à l'appui de la mise en œuvre du partenariat. À cet égard, d'importants enseignements tirés de l'APC doivent être pris en compte.

4.1 Enseignements

L'évaluation de l'APC²⁵ met en évidence un certain nombre de forces et de faiblesses. Elle fait état de progrès dans l'éradication de la pauvreté et le développement humain dans les pays ACP, d'une augmentation des flux commerciaux, d'une consolidation de la paix et de la sécurité, ainsi que d'un renforcement de la démocratie et des droits de l'homme. Des efforts importants restent cependant nécessaires, notamment parce que certaines de ces avancées sont menacées par l'émergence de nouvelles sources d'instabilité (par exemple l'explosion démographique, les gouvernements autoritaires et le terrorisme, ainsi que le changement climatique).

Le dialogue politique (article 8 de l'APC) et les consultations ou les mesures appropriées (article 96 de l'APC) se sont révélés être des outils utiles, même si leur potentiel est resté partiellement inexploité. Des résultats mitigés ont été obtenus dans les différents domaines, dont les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et l'État de droit (article 9), les migrations (article 13) et la participation des acteurs étatiques et non étatiques (article 6).

Par ailleurs, l'évaluation pointe le fait que l'APC n'a pas réussi à tenir suffisamment compte de l'intensification de la dynamique régionale et de l'hétérogénéité croissante des pays partenaires, par exemple entre les pays les plus démunis (les PMA et les pays fragiles) et les pays plus avancés (pays à revenu intermédiaire, etc.). Les organisations régionales et continentales instituées par les pays partenaires émergent progressivement en tant qu'acteurs régionaux dotés de mandats aussi bien dans les domaines de la politique et de la sécurité que dans ceux du commerce et du développement.

²⁵ Joint Staff Working Document: Evaluation of the Cotonou Partnership Agreement [SWD(2016) 250 final]

L'évaluation souligne également que le cadre institutionnel actuel, ainsi que certains processus opérationnels, présentent d'importantes lacunes.

Enfin, la coopération entre l'UE et ses partenaires dans les enceintes multilatérales n'a pratiquement pas été utilisée. Elle n'a été introduite que dans la version révisée de 2010 de l'APC. Elle a conduit à des résultats positifs, en particulier en ce qui concerne l'accord de Paris sur les négociations en matière de changement climatique, mais le plus souvent, le partenariat n'a pas été en mesure de peser de tout son poids pour influencer sur le résultat final. Pour que des progrès puissent être réalisés dans ce domaine, il faudra que les pays partenaires démontrent leur engagement en faveur des objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés au Sommet ACP de Port Moresby²⁶. Il faudra également que l'Union européenne cherche des moyens de créer de la flexibilité pour établir des alliances associant des États ACP et des États non-ACP, par exemple tous les PMA et tous les PEID.

4.2 Un partenariat flexible reposant sur une forte approche régionale

En vue de créer une relation fondée sur des priorités communes qui tiennent compte de l'évolution du contexte et des différents enseignements, plusieurs options pour le futur format ont été analysées et évaluées dans une analyse d'impact²⁷ (voir l'annexe I).

4.2.1 Les options

Les options vont du non-remplacement de l'APC à son expiration au remplacement de l'APC actuel par un nouvel accord mais avec des changements restreints. De toute évidence, cette dernière option ne comblerait pas les graves lacunes de l'accord existant. La première option risque de générer plus de coûts que d'avantages, dans la mesure où elle renoncerait à l'acquis positif d'un partenariat vieux de 40 ans et affaiblirait le rôle de l'UE au niveau mondial. Le partenariat avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique n'est pas mis en cause en tant que tel. Cependant, certaines parties intéressées critiquent son approche, son contenu et son format actuels.

Trois autres options ont été examinées plus en détail:

1) un partenariat avec les pays partenaires substantiellement révisé. Cette option prendrait en compte les changements intervenus depuis la seconde révision de l'APC, qui a eu lieu en 2010, mais n'offrirait pas la nécessaire cohérence de l'action avec les stratégies régionales plus récentes et ne tiendrait pas suffisamment compte de l'importance croissante des niveaux continental (Union africaine), régional et infrarégional;

2) une régionalisation complète des relations avec les pays partenaires, au moyen de trois partenariats régionaux distincts (avec l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique). Cette option tiendrait pleinement compte de la dimension continentale et régionale, mais ne répondrait pas

²⁶ <http://www.acp.int/content/declaration-8th-summit-acp-heads-state-and-government-acp-group-states>

²⁷ Joint Staff Working Document: Impact Assessment on future relations with ACP countries after 2020 [SWD(2016) xxx].

à la volonté des pays partenaires de conclure un partenariat renouvelé avec l'UE et rendrait moins évidente la conclusion d'alliances dans les enceintes internationales (telles que la CCNUCC ou l'OMC);

3) la troisième option consiste en un accord avec les pays partenaires, comprenant trois partenariats régionaux distincts avec l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, avec la possibilité d'impliquer plus étroitement d'autres pays, dans un cadre commun. Ce cadre définirait les valeurs communes, les principes, les éléments essentiels et les intérêts qui sous-tendent la coopération entre les parties, en exploitant l'acquis considérable de l'APC. Il prévoirait aussi des mécanismes spécifiques de coopération sur la scène mondiale. Les trois partenariats régionaux exploiteraient et intégreraient ceux qui existent déjà (par exemple, la stratégie commune UE-Afrique) et établiraient les priorités et les actions axées sur les spécificités du programme du partenariat avec chacune des trois régions. Cela permettra à l'UE et aux pays partenaires de définir des initiatives au niveau le plus approprié.

4.2.2 L'option proposée

La troisième option permettrait de mieux traiter les questions au niveau approprié et dans le cadre adéquat, sur la base des principes de subsidiarité et de complémentarité, tout en reconnaissant que bon nombre des défis mondiaux actuels en matière de durabilité requièrent une action associant les différentes régions. Cela s'accorde avec le fait que le gros de l'engagement de l'UE se situe déjà, par ordre décroissant d'importance, au niveau national, au niveau régional et au niveau ACP. Si les intérêts envers les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique couvrent un certain nombre de questions, qui bénéficieraient d'un engagement commun, il existe également des intérêts spécifiques à développer de manière différenciée. L'Union africaine, mais aussi des organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sont des acteurs pertinents, à côté d'autres organisations régionales comme la CARICOM/le CARIFORUM aux Caraïbes.

Dans le même temps, le partenariat-cadre éviterait de devoir supporter le coût de refuser tout partenariat avec les pays partenaires en tant que groupe et pourrait préserver l'acquis de Cotonou, notamment pour ce qui est des éléments essentiels et du lien avec les accords de partenariat économique. Ces derniers sont identiques pour les trois régions et génèrent par conséquent des économies d'échelle importantes, du fait que ces aspects sont négociés et gérés conjointement et non séparément avec différents groupements ou pays. Cela permet aussi de mettre en œuvre une coopération au niveau international qui porte sur les principaux défis mondiaux communs. L'alliance peut avoir un poids considérable, comme en témoigne le rôle joué dans la conclusion de l'accord de Paris.

Compte tenu de tous ces éléments, le nouveau format proposé permet de conserver tous les éléments utiles de l'actuel APC, mais, surtout, il met en place les conditions adéquates pour que l'UE atteigne ses nouveaux objectifs.

4.2.3 Portée au-delà des pays ACP

L'option du cadre permet aussi de mieux associer les pays intéressés au-delà des pays ACP en vue d'assurer la cohérence, notamment en ce qui concerne la dimension panafricaine (par exemple entre le partenariat ACP-UE et la stratégie commune Afrique-UE). Cet aspect est important, car il permettrait à l'UE d'aligner, s'il y a lieu, l'étendue géographique de son engagement sur des objectifs spécifiques pour un groupe donné de pays; il augmentera par ailleurs le capital diplomatique de l'UE, pour une poursuite plus stratégique de ses intérêts. À cet égard, la participation des pays non-ACP d'Afrique du Nord et des rares États non-ACP du groupe des PMA et du groupe des PEID est particulièrement importante. Il y a lieu d'impliquer plus étroitement les pays non-ACP concernés, tout en assurant la cohérence avec les cadres d'action existants (par exemple la politique européenne de voisinage) et les accords d'association qui sont déjà en place.

4.3 Un partenariat à plusieurs niveaux réunissant des parties prenantes multiples et basé sur des principes de coopération clés

Le partenariat devrait être basé sur un certain nombre de principes. Il devrait être mis en œuvre par un système de gouvernance à plusieurs niveaux qui permette de prendre des mesures au niveau le plus approprié, dans le respect des principes de subsidiarité et de complémentarité et en accord avec la différenciation et la régionalisation. Le partenariat devrait également s'appuyer sur une approche associant des parties prenantes multiples qui ne se limitent pas aux gouvernements, lesquels ne peuvent traiter de tels problèmes seuls.

4.3.1 Principes fondamentaux pour la coopération

Le nouveau partenariat devrait être basé sur les principes fondamentaux suivants:

- dialogue,
- responsabilité mutuelle,
- large participation des acteurs étatiques et non étatiques, et
- appropriation.

4.3.2 Principes de subsidiarité et de complémentarité

Le partenariat devrait traduire et intégrer la dynamique régionale en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique. Il devrait le faire en veillant à ce que l'engagement et la prise de décision politiques s'effectuent au niveau de responsabilité le plus pertinent, qu'il s'agisse du niveau national, régional ou continental ou du niveau ACP.

4.3.3 Acteurs

Comme cela a été souligné dans le cadre de la consultation publique et de l'évaluation, la caractéristique selon laquelle des parties prenantes multiples sont associées au partenariat est admise mais mérite d'être renforcée. Un large éventail d'acteurs, aussi bien étatiques que non

étatiques, devraient être impliqués. Un nouveau partenariat devrait renforcer leurs rôles respectifs. Il s'agit des acteurs suivants:

- acteurs étatiques: gouvernements nationaux, parlements et autorités régionales et locales,
- organisations régionales (y compris l'Union africaine),
- pays non-ACP, et
- acteurs non étatiques, notamment la société civile, les partenaires économiques et sociaux et le secteur privé.

4.4 Un partenariat qui produit de meilleurs résultats

Le partenariat doit définir des moyens et outils appropriés qui permettent de mettre en œuvre le plus efficacement possible les priorités fixées. Cela doit concorder pleinement avec le programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du programme à l'horizon 2030, l'élaboration d'un nouveau consensus européen pour le développement, l'accord de Paris sur le changement climatique et les recommandations résultant de l'évaluation de l'APC.

4.4.1 Un partenariat diversifié

Le partenariat devrait appliquer des méthodes de mise en œuvre différenciées en conformité avec le programme à l'horizon 2030, le programme d'action d'Addis-Abeba, la stratégie globale de l'UE et le consensus européen sur le développement²⁸.

4.4.2 Modalités de mise en œuvre

Le programme d'action d'Addis-Abeba définit un nouveau paradigme et met en place un cadre pour la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030, qui utilise des moyens financiers et non financiers. Il devrait donc être au cœur du partenariat. Ce programme prévoit des actions au niveau national, des cadres stratégiques créant des conditions favorables et le rôle d'un secteur privé dynamique, le tout reposant sur un environnement international favorable.

Les efforts des pays partenaires devraient tendre en priorité à combler les lacunes dans les finances publiques nationales, y compris une meilleure mobilisation des ressources nationales, à accroître l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques et à gérer la dette. Des systèmes fiscaux et des cadres de dépenses publiques équitables, transparents, efficaces et efficaces devraient être promus. Une attention particulière devrait être accordée à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales et les flux financiers illicites.

L'UE devrait se réjouir de l'utilisation combinée de modalités et d'outils qui se sont avérés très performants, tout en maintenant un degré élevé de flexibilité afin de pouvoir s'adapter à de nouvelles améliorations. Cela devrait être conforme aux principes d'efficacité du

²⁸ Placeholder for Consensus Communication xxxx

développement (notamment l'appropriation, la transparence, la responsabilité mutuelle et la focalisation sur les résultats) et être également soutenu par la mise en œuvre de la cohérence des politiques au service du développement (CPD).

4.5 Un partenariat soutenu par le cadre institutionnel approprié

Le cadre institutionnel devrait refléter la nature politique du partenariat, les priorités fixées, le format choisi, les formes de coopération et les différents acteurs impliqués. Il devrait permettre que les décisions et les mesures soient prises rapidement et efficacement. Le système actuel reposant sur des institutions communes s'est avéré utile pour l'échange d'expériences, mais il est aujourd'hui dépassé étant donné qu'il est trop lourd et trop contraignant. À ce stade, il est trop tôt pour définir le cadre institutionnel, mais un certain nombre de principes définissant sa conception peuvent être proposés.

Un tel partenariat politique fondé sur des responsabilités mutuelles et soutenu par des règles devrait être mis en œuvre au moyen d'une architecture institutionnelle à plusieurs niveaux et flexible qui promeuve et facilite le dialogue sur des questions d'intérêt commun. Il devrait appliquer les principes de subsidiarité et de complémentarité pour définir la participation des acteurs institutionnels et non institutionnels pertinents à différents niveaux.

Le dialogue et la coopération à tous les échelons devraient se concentrer sur le format qui servira au mieux les objectifs et intérêts spécifiques, avec les pays et les organisations régionales ou les cadres de coopération les plus performants dans un secteur donné.

4.6 Un partenariat soutenu par un cadre juridique

Le statut juridique du futur partenariat joue un rôle important dans sa mise en œuvre, comme cela a été confirmé par l'examen détaillé effectué dans l'analyse d'impact qui est jointe à la présente communication. En conséquence, il est dans l'intérêt politique de l'UE de réaffirmer son engagement de longue date en ancrant le nouveau partenariat dans un accord juridiquement contraignant. En même temps, le nouveau partenariat devrait rester flexible et réactif, de façon à s'adapter à ses propres progrès et à un environnement en constante mutation. Cela vaut tout particulièrement pour les piliers régionaux. Il s'agit des principes fondamentaux qui devraient servir de base à la conception et à l'ajustement du statut juridique d'un futur partenariat lorsque les priorités ultimes et les principales caractéristiques du partenariat seront pleinement connues.

4.7 Les prochaines étapes

La présente communication servira de base aux discussions avec le Conseil et le Parlement, et avec les parties prenantes en général, y compris les pays ACP partenaires, en vue de l'élaboration d'une recommandation assortie de directives de négociation.